|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Fédéral | 36e | 2e | Énoncé économique et mise à jour du budget (mini-budget) | 10 octobre 2000 | Paul Martin | Ministre des Finances | PL |

**LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.)** propose: 

Que la Chambre appuie la politique économique du gouvernement.

—Monsieur le Président, je dépose un avis de motion des voies moyens et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

Il y a un peu plus de huit mois, nous avons présenté le premier budget du nouveau millénaire. C'était un budget axé sur la santé et l'éducation, l'environnement et les enfants. Ce budget prévoyait dans le cas du régime fiscal les changements structurels les plus importants depuis des décennies. Ce budget comprenait les plus importantes baisses d'impôt en 25 ans.

Au moment de cette présentation, nous avons dit avoir l'espoir de faire encore mieux dans l'avenir. Je tiens aujourd'hui à faire fond sur ce budget et à confirmer qu'en raison de notre vigoureuse croissance économique, nous pouvons effectivement en faire plus.

Le Canada amorce le XXIe siècle dans une situation de dynamisme renouvelé grâce à des ressources plus abondantes et à des choix plus nombreux qu'il n'en a eus depuis de nombreuses décennies. Le succès de notre pays est attribuable à de nombreux intervenants. Ce succès est un hommage aux hommes et aux femmes du pays qui travaillent avec acharnement, à leur effort et à leur engagement. C'est grâce à leur dévouement qu'un avenir qui à une certaine époque n'était même pas imaginable est désormais à notre portée.

Toutefois, cet avenir sera fonction des choix que nous faisons maintenant. Nous devons adopter une vision reconnaissant qu'à l'ère de la mondialisation, il est plus important que jamais d'adopter une perspective nationale fondée sur les aspirations de tous les Canadiens. Ce doit être une vision fondée sur le principe que la société canadienne correspond à plus qu'un ensemble d'intérêts opposés. Elle doit aussi reconnaître que nous avons la responsabilité de gérer nos finances sagement et que nous avons aussi des obligations mutuelles en tant que citoyens.

[*Français*]

Le Canada a récemment obtenu des résultats économiques renversants. Les trois mois qui viennent de s'écouler constituent notre vingtième trimestre de croissance consécutif, la plus longue période d'expansion depuis le milieu des années 1960.

L'excédent de la balance courante a atteint un sommet absolu. Notre endettement extérieur, en pourcentage de l'économie, n'a jamais été aussi bas en plus de 20 ans.

Au cours des 12 derniers mois, les Canadiens ont créé plus de 360 000 emplois. Notre taux de chômage est tombé à 6,8 p. 100, un des plus faibles en 24 ans.

Et en conséquence, pour une troisième année d'affilée, le Canada domine tous les pays du G-7 au plan de la création d'emplois.

En ce qui concerne le domaine crucial qu'est la productivité, la nôtre a crû, cette année, à une vitesse près de deux fois supérieure à la moyenne des dix dernières années.

Et plus important encore, les Canadiennes et les Canadiens commencent à voir leur revenu disponible réel augmenter, commencent à vivre des fins de mois avec plus d'argent en poche. Voilà le test ultime de tout programme économique, la marque du progrès véritable.

Car l'augmentation du revenu disponible signifie que de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens partagent la prospérité de notre nation, que les progrès accomplis au chapitre des finances publiques commencent, d'une manière tangible, à se transmettre aux finances privées, à celles des familles canadiennes.

[*Traduction*]

Tout bien pesé, nous pouvons être fiers du bilan économique du Canada au cours des dernières années. Cela dit, mon intervention d'aujourd'hui porte non pas sur ce qui s'est fait dans le passé, mais bien sur les objectifs que nous devons adopter dans l'avenir. En effet, nos perspectives d'avenir revêtent beaucoup plus d'importance que les progrès que nous avons accomplis dans le passé.

Dans le cadre de la planification en vue de la prochaine année et des années subséquentes, le gouvernement a de nouveau demandé aux économistes en chef des principales banques à charte du Canada dans quatre cabinets de prévision réputés d'élaborer des prévisions économiques et financières.

Au nom du gouvernement, je désire remercier tous les participants à cet exercice. Leur apport a été très précieux et a permis de veiller à ce que les prévisions financières que nous faisons à des fins de planification soient fondées sur les analyses les plus rigoureuses possible.

Voici les résultats de cet exercice. Premièrement, selon les prévisions moyennes du secteur privé, notre économie devrait croître de 4,7 p. 100 cette année, de 3,5 p. 100 l'année prochaine et d'environ 3 p. 100 par la suite. Deuxièmement, sur la base de ces prévisions et après ajustement pour tenir compte de la réserve pour éventualités et aussi après soustraction des montants correspondant aux accords récents concernant la santé et le développement des jeunes enfants, la moyenne des prévisions économiques relatives à l'excédent de planification s'établit comme il suit: en 2000, 12,2 milliards de dollars; en 2001, 10,9 milliards de dollars; en 2004, 7 milliards de dollars et en 2005-2006, 10,7 milliards de dollars.

Ce sont là des chiffres encourageants, mais ne nous leurrons pas. Ce n'est pas parce que nous dégageons un excédent que nous avons, du coup, carte blanche pour dépenser. Un excédent nous donne la possibilité de faire des choix judicieux. Il représente la possibilité d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens et d'accroître la marge de manoeuvre dont nous devons disposer pour prospérer au sein de la nouvelle économie.

À la lumière de ces prévisions des excédents, la question à laquelle nous devons maintenant répondre est claire: comment atteindre le juste équilibre entre le remboursement de la dette, la réduction des impôts et les investissements qui s'imposent?

[*Français*]

À la lumière de ces prévisions des excédents, la question à laquelle nous devons maintenant répondre est claire: comment atteindre le juste équilibre entre le remboursement de la dette, la réduction des impôts et les investissements qui s'imposent?

Voilà pourquoi nous devons disposer d'un plan à long terme, d'un plan qui repose sur la compréhension de l'économie d'aujourd'hui, mais surtout, des changements que nous aurons à accomplir en vue de demain. Il ne fait aucun doute que nous sommes aux toutes premières étapes d'une révolution sans précédent, d'une nouvelle économie fondée sur une cascade de percées technologiques dans un monde sans frontière.

Seuls quelques pays deviendront les chefs de file de ce monde nouveau. Nous voulons que le Canada soit l'un deux. Mais pour y parvenir, nous devons être aux avant-postes du progrès technologique, les tout premiers à percer les marchés nouveaux. Nous devons établir les normes auxquelles les autres pays devront se mesurer. Nous devons être une économie d'innovateurs et non d'imitateurs. Nous devons aussi être une société qui a comme principe de base qu'il ne peut y avoir de réussite sans égalité des chances.

[*Traduction*]

Notre seul but ne doit pas être d'afficher de meilleures statistiques, mais d'aider un plus grand nombre de gens en donnant aux Canadiens les moyens d'améliorer leur qualité de vie. C'est pourquoi notre plan comporte quatre grands volets.

En premier lieu, il faut investir dans notre tissu social, dans les soins de santé et dans les autres sphères qui reflètent ce sentiment de solidarité qu'éprouvent les Canadiens et les Canadiennes, les uns envers les autres.

En deuxième lieu, il faut renforcer l'enseignement, la recherche et l'innovation, car ces secteurs sont essentiels à la réussite dans une économie axée sur le savoir.

En troisième lieu, il faut rembourser la dette; nous devons le faire pour nos enfants.

Et en quatrième lieu, il faut réduire les impôts, parce que les Canadiennes et les Canadiens méritent de conserver une plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent.

Pour donner de bons résultats, un plan doit représenter un juste équilibre entre un large éventail de facteurs. D'une part, les Canadiens et les Canadiennes veulent que leurs impôts soient gérés avec le même soin que celui dont ils font preuve à l'égard de leurs finances personnelles. Et c'est là une attitude parfaitement légitime de leur part. Qu'ils ne s'en fassent surtout pas: nous continuerons d'être frugaux. Au cours des cinq prochaines années, nous veillerons à ce que le taux d'augmentation des dépenses de programmes soit inférieur au taux de croissance de l'économie.

D'autre part, les Canadiens veulent que nous investissions dans les domaines qui comptent le plus. Les gouvernements sont jugés d'après les priorités qu'ils établissent. Dans notre cas, nos priorités sont claires. Depuis que nous avons équilibré le budget en 1997-1998, et en tenant compte des mesures que nous présentons aujourd'hui, près des trois quarts, soit 75 p. 100, de nos dépenses ont été consacrées aux soins de santé, aux enfants et à l'éducation. Ce sont là les priorités des Canadiens, et ce sont les bonnes, car un pays n'est pas un bilan, c'est l'incarnation des espoirs et des rêves de ses habitants.

Rien ne revêt plus d'importance aux yeux des Canadiens que des soins de santé de qualité. Cela témoigne plus clairement que tout de la responsabilité collective qui nous incombe. C'est pourquoi l'entente conclue le mois dernier par les premiers ministres fédéral et provinciaux en vue de renouveler les soins de santé est si importante.

Selon cette entente, le gouvernement fédéral s'engage à verser 23,4 milliards de dollars. Il s'agit de la plus grosse dépense qu'un gouvernement canadien ait effectuée dans l'histoire de notre pays. De cette somme, un milliard de dollars sera investi dans des appareils médicaux dont on a grand besoin, comme des machines IRM et des tomodensitomètres, et 21,1 milliards de dollars seront ajoutés au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin que les provinces et les territoires puissent accélérer les changements qu'ils doivent apporter pour assurer aux Canadiens les soins de santé de haute qualité qu'ils méritent, accroître le nombre de médecins et d'infirmières et réduire les listes d'attente et le temps passé en salle d'urgence.

En vue de protéger la santé des citoyens canadiens, le gouvernement doit aussi investir dans l'environnement. Notre qualité de vie est étroitement liée à la qualité de l'environnement que nous partageons, notamment à la pureté de l'air et de l'eau. C'est pourquoi dans notre dernier budget, nous avons affecté 700 millions de dollars aux initiatives environnementales. C'est pourquoi aussi le plan énoncé aujourd'hui prévoit l'affectation de 500 millions de dollars additionnels destinés aux importants problèmes que sont les changements climatiques et la pollution de l'air. L'ajout de cette somme porte à 1,2 milliard de dollars le montant total des investissements que nous avons effectués cette année seulement au chapitre de l'environnement.

[*Français*]

Nous avons affirmé la nécessité pour le Canada d'exceller au chapitre de l'innovation et d'être parmi les chefs de file de la nouvelle économie. Pour y arriver, tous les ordres de gouvernement et tous les secteurs de la société doivent, de concert, mettre le savoir, que ce soit à l'école, au travail et dans tous les aspects de la vie, au sommet de leurs préoccupations.

N'oublions pas que la réussite au sein de la nouvelle économie ne sera pas tributaire uniquement de la technologie; il faut aussi créer un environnement marqué du sceau de l'excellence, dans lequel les Canadiennes et les Canadiens pourront mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs idées.

Cela commence au plus jeune âge. Voilà pourquoi nous avons consacré 2,2 milliards de dollars tout spécialement au développement de la petite enfance. Ces ressources permettront aux provinces et aux territoires d'investir dans la santé et ce, aux étapes de la grossesse, de la naissance et de l'enfance.

Ces fonds seront affectés aux programmes préscolaires, aux services de garderie ainsi qu'aux services d'aide à la famille et d'information des parents. Avec ces ressources en place, nous aiderons nos jeunes enfants à prendre le meilleur départ possible dans la vie et à être prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école. Devenus adultes, ces enfants disposeront ainsi de tous les atouts qu'il leur faut pour réussir.

[*Traduction*]

L'une des priorités de nos quatre derniers budgets était de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de profiter des meilleures perspectives d'apprentissage et de recherche possibles au Canada. Aujourd'hui, nous irons encore plus loin. Les étudiants canadiens comptent sur le crédit d'impôt relatif aux études pour compenser le coût des livres et du logement et d'autres dépenses. Aussi récemment qu'en 1995, cette déduction était de 80 $ par mois. Durant les dernières années, nous l'avons fait grimper à 200 $. Aujourd'hui, nous faisons plus. En janvier prochain, nous allons doubler ce montant à 400 $ par mois, ce qui mettra un milliard de dollars additionnels dans les mains d'un million d'étudiants au cours des cinq prochaines années.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a pris un ensemble de mesures stratégiques sans précédent pour rebâtir l'infrastructure de recherche de nos universités, pour attirer et garder au Canada les esprits les plus brillants, et pour élargir leurs perspectives ici, au pays.

Nous voulons que les Canadiens et les Canadiennes puissent faire des recherches de calibre international, grâce aux Chaires de recherche du Canada, à Génome Canada, aux Instituts de recherche en santé du Canada ainsi qu'à la Fondation canadienne pour l'innovation. Ainsi, pour renforcer la participation canadienne aux travaux de recherche de pointe à l'échelle internationale, la Fondation pourra dégager 100 millions de dollars à même les fonds qui lui ont été affectés dans le budget de 2000, afin de fournir une aide à l'égard des immobilisations rattachées à plusieurs importants projets de recherche conjoints auxquels participent des universités canadiennes et des centres de premier plan du monde entier.

De plus, pour qu'il soit possible de mener des activités de recherche d'avant-garde, il faut bâtir une masse critique de ressources. En vue de constituer le noyau de chercheurs de pointe dont le Canada a besoin, la Fondation réservera 250 millions de dollars des fonds qui lui ont été affectés dans le budget de 2000, afin de fournir une aide additionnelle axée sur l'infrastructure de recherche à chaque titulaire d'une Chaire de recherche du Canada. Ces fonds seront distribués de façon à aider en particulier les petites universités. Ainsi, les avantages qui en découleront seront mieux répartis dans l'ensemble du pays.

Par surcroît, et c'est de la plus grande importance, nous annonçons aujourd'hui un nouveau financement de 500 millions de dollars destiné à la Fondation canadienne pour l'innovation: 400 millions pour aider les universités et les hôpitaux de recherche à l'égard des coûts de fonctionnement associés au nouveau matériel et aux nouvelles installations que fournit la Fondation, et 100 millions pour permettre aux chercheurs canadiens de prendre part à des projets internationaux de recherche de pointe, parce que poursuivre les meilleures recherches implique la capacité de collaborer avec les meilleurs scientifiques au monde, et depuis une base canadienne forte.

Enfin, pour que le Canada puisse exercer un leadership dans la nouvelle économie, nous devons comprendre les possibilités qu'elle recèle et comment les saisir; les études requises et comment y parvenir; les compétences en gestion et comment les acquérir. Plus encore, nous devons faire de l'apprentissage permanent une réalité. À cette fin, nous annonçons aujourd'hui l'affectation de 100 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, au Conseil de recherches en sciences humaines, afin que le Canada soit à l'avant-poste de cette recherche vitale liée à l'économie du savoir.

[*Français*]

L'une des mesures les plus importantes que nous puissions prendre pour garantir un avenir meilleur à nos enfants est de réduire le fardeau de la dette qui pèse sur leurs épaules.

Plus d'une génération durant, le ratio de la dette au PIB du Canada n'a cessé d'augmenter. Cependant, ces quatre dernières années, grâce à la fois à notre plan de remboursement de la dette et à la croissance de l'économie, ce ratio a commencé à diminuer, passant de 71 p. 100 en 1996 à 59 p. 100 aujourd'hui. Aucun pays du G-7 n'a fait mieux.

Cette trajectoire descendante doit continuer, et elle continuera. En fait, suite aux mesures que nous prenons aujourd'hui, nous prévoyons que le ratio de la dette au PIB du Canada baissera à environ 40 p. 100 d'ici quatre ans.

[*Traduction*]

Il y a quelques semaines, nous avons annoncé un remboursement de 12,3 milliards de dollars de la dette nationale en 1999-2000. Cela porte le total de la diminution de la dette à plus de 18,7 milliards de dollars au cours des trois dernières années.

Dorénavant, le gouvernement ajoutera un nouvel élément à son Plan de remboursement de la dette. Nous allons continuer de mettre de côté une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars. Toutefois, à partir de maintenant, nous annoncerons chaque automne si nous sommes en mesure d'affecter un montant supérieur à la réduction de la dette cette année-là.

Certaines années, nous pourrons le faire. D'autres, non. Cela dépendra des circonstances économiques du jour. Lorsque les choses vont bien, les Canadiens et les Canadiennes remboursent leur carte de crédit. De la même manière, lorsque les choses vont bien, les gouvernements devraient rembourser leur dette.

J'annonce donc aujourd'hui que pour l'année en cours, 2000-2001, nous allons rembourser au moins 10 milliards de dollars de la dette nationale. Cela veut dire que, au cours des quatre dernières années, nous aurons réduit la dette nationale de 28,7 milliards de dollars, ce qui se traduira par des économies de 1,7 milliard de dollars en frais d'intérêt, et ce, année après année. Dorénavant, cet argent pourra être consacré aux priorités des Canadiens.

[*Français*]

J'annonce aujourd'hui que pour l'année en cours, nous allons rembourser au moins 10 milliards de dollars de la dette nationale. Cela veut dire qu'au cours des quatre dernières années, nous aurons réduit la dette nationale de 28,7 milliards de dollars, ce qui se traduira par des économies de 1,7 milliard de dollars en frais d'intérêt, et ce, année après année. Dorénavant, cet argent pourra être consacré aux priorités des Canadiens.

Passons maintenant aux impôts. Notre plan fiscal est conçu avec les objectifs suivants à l'esprit:

Premièrement, alléger les impôts de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, mais en particulier ceux des familles à revenu faible et moyen.

Deuxièmement, aider ceux qui en ont le plus besoin, grâce à des mesures générales et ciblées.

Et, troisièmement, promouvoir la création d'emplois et la croissance économique afin de donner aux Canadiens et au Canada une longueur d'avance dans la nouvelle économie.

Ce qui est plus important encore, c'est que notre plan atteindra ces objectifs, non pas en faisant des promesses, mais en légiférant la plus importante baisse d'impôt dans l'histoire du Canada, et en faisant passer l'entrée en vigueur de nos mesures au 1er janvier 2001, soit moins de deux mois et demi d'ici.

[*Traduction*]

L'un des grands thèmes de notre dernier budget et de cet énoncé économique est la nécessité de promouvoir une culture d'innovation et un esprit d'entreprise au Canada.

Si les entreprises investissent, nous voulons qu'elles le fassent au Canada. Si elles créent des emplois, nous voulons que ce soit au Canada. Si des perspectives professionnelles s'ouvrent aux jeunes, nous voulons que ça se passe ici, au Canada.

Notre régime fiscal doit favoriser l'atteinte de ces objectifs et non y faire obstacle. Il y a un bon moment que les petites entreprises, en particulier les nouvelles, le disent aux gouvernements.

En conséquence, afin d'augmenter le capital disponible pour les petites entreprises, le budget de 2000 autorisait un roulement limité en franchise d'impôt des gains en capital sur les placements admissibles des petites entreprises. À compter d'aujourd'hui, cette mesure sera étendue afin que le montant du roulement admissible passe de 500 000 $ à 2 millions de dollars.

En outre, la taille des entreprises pouvant en bénéficier grimpera de 10 millions à 50 millions de dollars. Cette mesure aidera les entreprises canadiennes d'aujourd'hui à saisir de nouvelles occasions, à innover et à prendre de l'expansion. Quant aux entreprises naissantes, elles sauront mieux se doter des ressources nécessaires à leur réussite.

À l'heure actuelle, les travailleurs autonomes canadiens ont droit à un crédit d'impôt de 17 p. 100 au titre des cotisations de l'employeur et de l'employé aux régimes de pensions du Canada et du Québec. Cela les désavantage par rapport aux entreprises constituées en sociétés, qui peuvent déduire la fraction des cotisations de l'employeur. Pour éliminer ce désavantage, à compter du 1er janvier 2001, la fraction des cotisations de l'employeur à ces régimes sera entièrement déductible.

Dans le cadre de notre démarche pour favoriser l'esprit d'entreprise et la création d'emplois au Canada, pour les Canadiens, le budget de 2000 ramenait le taux d'inclusion des gains en capital dans le calcul du revenu, des trois quarts aux deux tiers. Nous allons plus loin et ce, immédiatement. Nous baissons le taux d'inclusion à 50 p. 100, et nous accordons un allégement fiscal similaire aux options d'achat d'actions accordées aux employés.

Un régime national d'imposition des sociétés se doit d'être concurrentiel pour appuyer la croissance économique. Actuellement, le taux d'imposition des petites entreprises est de 12 p. 100. Dans le domaine des grandes entreprises, il y a un certain nombre d'industries canadiennes qui jouissent d'un taux d'imposition concurrentiel de 21 p. 100. Par contre, il y a d'autres secteurs—comme celui de la technologie de pointe, où se créent une grande partie des emplois—qui font face à un taux d'imposition de 28 p. 100.

Dans le budget de 2000, nous mettions de l'avant un plan sur cinq ans afin de baisser ce taux de 28 p. 100 à 21 p. 000. Le plan prévoyait une baisse d'un point de pourcentage cette année, le reste de la baisse devant survenir au bout de cinq ans.

Aujourd'hui, afin d'assurer que ces compagnies restent concurrentielles à l'échelle internationale, nous accélérons ce plan. Outre le point de réduction du taux général d'imposition qui doit entrer en vigueur l'an prochain, nous accorderons une réduction de deux points au cours de chacune des trois années suivantes. En accélérant et en légiférant le calendrier de réduction, nous permettons aux sociétés d'investir avec certitude, sachant exactement quand et de combien leur impôt diminuera.

Passons maintenant à l'aspect le plus important de notre plan fiscal, soit l'impôt sur le revenu des particuliers. D'abord et avant tout, voici quelle incidence aura notre plan sur les Canadiens et les Canadiennes, et tout spécialement sur les familles à revenu modéré ou moyen ayant des enfants.

Les mesures annoncées dans notre dernier budget, il y a huit mois, se seraient traduites par des réductions d'impôt de 15 p. 100 en moyenne pour les Canadiens. Aujourd'hui, nous poussons ces baisses d'impôt encore plus loin—avec une réduction moyenne de 21 p. 100, et pour les familles avec enfants, de 27 p. 100. Suite aux mesures de février dernier et à celles annoncées aujourd'hui, voici quelques exemples des économies d'impôt dont profiteront les Canadiens.

Une famille de quatre personnes a deux revenus totalisant 60 000 $. L'an dernier, elle payait environ 5 700 $ en impôt fédéral. L'an prochain, à compter du 1er janvier, c'est-à-dire dans deux mois et demi, ses impôts baisseront de 1 000 $. Cela représente une économie de 18 p. 100 la première année. Dans moins de quatre ans, la baisse atteindra 34 p. 100.

Une mère de famille monoparentale, avec un enfant, gagne 25 000 $ par année. L'an dernier, elle recevait un avantage net de plus de 1 400 $. L'an prochain, à compter du 1er janvier, elle recevra 800 $ de plus, soit un avantage total de 2 200 $.

[*Français*]

Une famille de quatre a un seul revenu de 40 000 $. L'an dernier, elle payait 3 325 $ en impôt fédéral. L'an prochain, à compter du 1er janvier, elle paiera 1 100 $ de moins, une réduction de 32 p. 100. Et en moins de quatre ans, ses impôts baisseront de 59 p. 100.

Un père de famille monoparentale avec un enfant gagne 33 000 $. L'an dernier, il payait près de 900 $ en impôt fédéral. L'an prochain, net, il ne paiera plus un cent d'impôt.

[*Traduction*]

Telle est leur histoire, monsieur le Président. Mais que dit-elle au juste? Elle dit que nous réduisons les taux d'imposition de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, que nous le faisons de façon significative, que nous allons plus vite et plus loin que nous l'avions promis, et que nous n'attendons pas quelque date indéfinie pour le faire, ces coupures prenant effet dans moins de deux mois et demi.

Passons aux mesures fiscales pour les particuliers. À compter du 1er janvier, pour les Canadiens dont le revenu se situe approximativement entre 60 000 $ et 100 000 $, nous réduisons le taux d'imposition supérieur de 29 à 26 p. 100. Nous éliminons complètement la surtaxe conservatrice pour la réduction du déficit dès le 1er janvier prochain.

Dans le budget de 2000, nous nous étions engagés à ramener de 26 à 23 p. 100 sur cinq ans le taux intermédiaire d'imposition. J'annonce aujourd'hui que les Canadiens de la classe moyenne n'auront pas à attendre cinq ans, ni à se contenter de 23 p. 100. Nous réduisons ce taux à compter du 1er janvier 2001, et ce, à 22 p. 100.

Laissez-moi maintenant vous décrire notre démarche d'allégement fiscal à l'intention des Canadiens à faible revenu, ceux qui en ont le plus besoin. C'est à eux que nous avons destiné nos premières réductions d'impôt il y a quelques années, avant même de parvenir à l'équilibre budgétaire. Au cours des trois dernières années, nous avons haussé le seuil à partir duquel on ne paye aucun impôt net, ce qui a rayé un million de Canadiens des listes d'impôt. Il y a huit mois, ce qui constituait la plus importante mesure du budget de 2000, nous avons pleinement restauré l'indexation du régime fiscal—une mesure qui aide particulièrement les Canadiens à faible revenu.

Cependant, nous n'avons pas dit notre dernier mot. Nous avons toujours dit que si nos moyens nous le permettaient, nous allions faire plus pour les Canadiens à faible revenu. Eh bien, dans chaque budget à venir, nous allons faire plus. Aujourd'hui, nous passons aux prochaines étapes, mais certainement pas aux dernières.

Premièrement, nous allons baisser le taux inférieur d'imposition de 17 à 16 p. 100 dès le 1er janvier prochain.

Deuxièmement, dans le but d'aider ces familles qui ont des enfants, nous majorons de 100 $ par enfant le supplément de la Prestation nationale pour enfants. Ce montant s'ajoute à l'augmentation de 200 $ déjà annoncée dans le budget de 2000, ce qui porte la hausse du supplément à 300 $ à partir du 1er juillet 2001. D'ici 2004, cette hausse du supplément fera en sorte que la prestation totale pour le premier enfant dépassera les 2 500 $, les prestations pour les enfants subséquents faisant l'objet de hausses équivalentes.

Troisièmement, avec l'hiver qui approche, les Canadiens commencent à se préoccuper des prix de l'énergie qui grimpent et de leur facture de chauffage. Ce souci est encore plus aigu chez les Canadiens à faible revenu.

Il y a trois semaines, le députés de Pickering—Ajax—Uxbridge, parlant au nom des ministériels, a proposé une modification à une motion de l'opposition afin que l'allégement cible les personnes qui en ont le plus besoin. Nous sommes d'accord. Par conséquent, nous annonçons, à un coût de 1,3 milliard de dollars, l'octroi d'une allocation ponctuelle de 125 $ pour les particuliers et de 250 $ par famille, afin d'aider les Canadiens à revenu faible et modeste à payer leur facture de chauffage.

[*Français*]

Passons aux mesures fiscales pour les particuliers. Pour les Canadiens dont le revenu se situe entre 60 000 $ et 100 000 $, nous réduisons le taux d'imposition supérieur de 29 à 26 p. 100 à compter du 1er janvier 2001. Nous éliminons pour tous les Canadiens la surtaxe pour la réduction du déficit dès le 1er janvier prochain. Il s'agit de la surtaxe conservatrice.

Dans le budget 2000, nous nous étions engagés à ramener de 26 p. 100 à 23 p. 100 sur cinq ans le taux intermédiaire d'imposition. J'annonce aujourd'hui que les Canadiens de la classe moyenne n'auront pas à attendre cinq ans, ni se contenter de 23 p. 100. Nous réduisons ce taux à compter du 1er janvier 2001, et ce, à 22 p. 100.

Je vais maintenant décrire notre démarche d'allégement fiscal à l'intention des Canadiens à faible revenu.

Premièrement, nous allons baisser le taux inférieur d'imposition de 17 p. 100 à 16 p. 100 dès le 1er janvier prochain.

Deuxièmement, dans le but d'aider ces familles qui ont des enfants, nous majorons de 100 $ par enfant le Supplément de la Prestation nationale pour enfants. Ce montant s'ajoute à l'augmentation de 200 $ déjà annoncée dans le budget 2000, ce qui porte la hausse du Supplément à 300 $ à partir du 1er juillet 2001.

Troisièmement, avec l'hiver qui approche, les Canadiens commencent à se préoccuper des prix de l'énergie qui grimpent et de leur facture de chauffage. Ce souci est encore plus aigu chez les Canadiens à faible revenu.

Par conséquent, nous annonçons, à un coût de 1,3 milliard de dollars, l'octroi d'une allocation ponctuelle de 125 $ pour les particuliers et de 250 $ par famille, afin d'aider les Canadiens à revenu faible et modeste avec leur facture de chauffage résidentiel.

Notre gouvernement a toujours compris que certaines priorités ne peuvent tout simplement pas être reportées. L'aide aux Canadiens handicapés en est une. D'ailleurs, nous avons agi en ce sens, même quand le budget était déficitaire.

Nous avons bonifié le crédit d'impôt pour personnes à charge, apporté des améliorations au crédit d'impôt pour frais médicaux, majoré la déduction pour frais de garde d'enfants à l'égard des enfants ayant une déficience et étendu l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous allons faire plus encore. Nous allons hausser encore plus le montant du crédit d'impôt pour personnes handicapées à charge, de 2 386 $ à 3 500 $. De même, nous allons faire passer le supplément du crédit d'impôt pour personnes handicapées de 2 900 $ à 3 500 $ dans les cas d'enfants ayant une déficience grave, et le crédit d'impôt pour personnes handicapées, de 4 290 $ à 6 000 $.

Enfin, en 1998, conscients du fardeau de plus en plus lourd que représente pour de nombreuses familles le vieillissement de la population, nous avons instauré le crédit d'impôt pour les aidants naturels. Aujourd'hui, nous allons augmenter le montant du crédit de 2 386 $ à 3 500 $ et ce, à compter du 1er janvier.

[*Français*]

En somme, nous avions proposé, en février, de réduire les impôts de 58 milliards de dollars sur cinq ans. Aujourd'hui, les mesures que nous annonçons vont porter ces réductions à 100 milliards de dollars.

Ce plan fiscal livre de loin la plus importante réduction d'impôt de l'histoire canadienne. Mais il est également équilibré. Il laisse la marge de manoeuvre financière requise pour aborder des priorités comme la santé et l'éducation, ces fondations d'une société progressiste.

[*Traduction*]

Nous avions proposé en février de réduire les impôts de 58 milliards de dollars sur cinq ans. Aujourd'hui, les mesures que nous annonçons vont porter ces réductions à 100 milliards de dollars. Ce plan fiscal livre de loin la plus importante réduction d'impôt de l'histoire canadienne. mais il est également équilibré. Il laisse la marge de manoeuvre financière requise pour aborder des priorités, comme la santé et l'éducation, ces fondations d'une société progressiste. Il laisse aussi au gouvernement la capacité d'aborder les priorités futures et les circonstances économiques imprévues.

Dans nos propositions fiscales, nous avons établi ce que nous allons faire, et pourquoi. Je voudrais maintenant vous parler de ce que nous n'allons pas faire, et pourquoi nous n'allons pas le faire.

Premièrement, nous n'allons pas dépenser 110 cents de chaque dollar prévu. Nous n'allons pas non plus consacrer chaque denier aux baisses d'impôt, ne laissant virtuellement rien pour financer les services de base. Nous n'allons pas nous laisser séduire par les prévisions les plus béatement optimistes. Une saine gestion financière, cela signifie aussi être préparé à essuyer un orage, même quand tous les météorologistes vous annoncent du beau temps. Dans le passé, des gouvernements se sont mis en difficulté en oubliant ce principe.

Notre approche a bien servi les Canadiens. Elle nous a fait passer de déficits massifs à des excédents, d'une dette qui grimpe à une qui diminue, d'une cote de crédit à la baisse à une cote de crédit à la hausse. Je tiens à le dire clairement à ceux qui voudraient nous voir jouer avec les deniers publics comme des parieurs: n'y comptez pas. Nous n'allons pas transformer les finances publiques en champ de course.

Deuxièmement, nous n'allons pas mettre en oeuvre un impôt uniforme de 17 p. 100. Ni demain, ni dans cinq ans. Ça n'a jamais été essayé et c'est inéquitable. C'est inéquitable aujourd'hui, et ça ne le sera pas moins dans cinq ans. C'est inéquitable parce quelqu'un dont le revenu annuel est de un million de dollars aurait droit à une réduction d'impôt de 130 000 $, contre 500 $ pour un particulier ayant un revenu de 25 000 $. C'est inéquitable parce que ça donnerait aux 1 p. 100 de contribuables les plus riches huit milliards de dollars en coupures d'impôt. Cela représente près de 30 p. 100 du total des coupures proposées. C'est inéquitable parce que même sous un plan intérimaire de 17-25, ce sont encore les 1 p. 100 de contribuables les plus riches qui bénéficieraient de 16 p. 100 du total de l'allégement fiscal.

De tels résultats, loin d'être le fruit du hasard, correspondent aux désirs des partisans de l'impôt uniforme et reflètent le genre de société qu'ils voudraient bâtir.

Ils accorderaient à ceux qui ont les revenus les plus élevés des allégements fiscaux qui devraient en toute justice profiter à la classe moyenne. Et ils ont tort. Ceux qui prônent l'impôt uniforme rejettent le régime d'imposition progressive qui repose sur la capacité de payer des particuliers. Et ils ont tort. En outre, leur proposition va à l'encontre du pacte qui nous unit tous et qui constitue l'essence même de la nation canadienne. Et là encore, ils ont tort.

[*Français*]

Nous avons parlé aujourd'hui des choix qui se présentent à nous en tant que nation, de la nécessité d'une vision assez large pour comprendre tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, une vision où tous et toutes prospèrent, dans toutes les régions, et à tous les niveaux de revenu, une vision qui repose sur notre engagement mutuel en tant que citoyens de ce remarquable pays.

[*Traduction*]

Depuis 133 ans, nous prouvons que nous sommes capables de bâtir un pays riche de promesses pour tous et prêt à subvenir aux besoins de ceux et de celles qui sont dans le besoin. Nous prouvons que nous n'avons pas à nous contenter de moins, parce que le Canada est capable de plus encore.

Nous avons toujours compris qu'une vraie communauté ne saurait naître que de l'union de forces mobilisées dans la poursuite d'objectifs communs et dans le dévouement à des causes communes, en faisant ce qui est juste selon notre coeur, et ce qui est faisable selon notre raison. Nous refusons de souscrire au principe du chacun pour soi et tout au vainqueur. Comment pourrions-nous honorer notre engagement si notre vision de l'intérêt national avait l'étroitesse de nos intérêts personnels?

Le Canada se trouve au seuil de sa plus grande heure de gloire. Ensemble, nous avons fait beaucoup de chemin, nous avons accompli beaucoup. Mais cela nous a appris que la prospérité n'a rien d'un nid douillet où l'on peut se reposer à loisir. Au contraire, la prospérité est une aventure qui doit nous tenir constamment en haleine.

Chaque génération de Canadiens et de Canadiennes a su remplir ses responsabilités et transformer ce qui lui a été transmis en quelque chose de mieux. Aujourd'hui, cette responsabilité nous incombe, celle de traduire le potentiel que nous avons en nous en la prospérité que nous visons, celle de bâtir un Canada où les Canadiennes et les Canadiens sentent qu'ils ne pourraient vivre nulle part ailleurs, parce que nulle part ailleurs les perspectives ne sont aussi riches. Voilà les défis que nous devons relever. Voilà les défis que nous allons relever.